

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 1^{er} juillet 2011 la note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés des filiales marocaines du groupe Crédit Agricole à savoir : Crédit du Maroc, Crédit du Maroc Capital, Crédit du Maroc Leasing, Crédit du Maroc Assurances, Crédit du Maroc Patrimoine et la Banque Internationale de Tanger. Le prix de souscription est de 93,09 MAD par action.

Cette opération s'inscrit dans le cadre l'augmentation de capital du Crédit Agricole SA portant sur la création d'un maximum de 24.271.844 actions et réservée à l'ensemble des salariés du groupe dans le monde.

La note d'information simplifiée visée par le CDVM est complétée par le document de référence du Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de l'AMF le 18 mars 2011 sous le n°D.11 0146, l'avenant n°6 au règlement du plan d'épargne d'entreprise groupe international Crédit Agricole S.A. et son annexe.

L'intégralité de ladite note d'information simplifiée ainsi que les documents complémentaires susmentionnés, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales Marocaines du Crédit Agricole.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/020/2011

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières